

## **CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « RUE DE VILLARD » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE D'ORNEX**

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé rue de Villard à Ornex, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la société Foncière Chantin le 1<sup>er</sup> avril 2019. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « rue de Villard » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune d'Ornex.

Le maire de la commune d'Ornex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 27 juin 2022.

Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2022.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie d'Ornex aux jours et heures habituels d'ouverture.